Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

MONTANT NOTE DE FRAIS SUR BULLETIN DE SALAIRE

Par lacroisieresamuse

Bonjour,

Notre RH indique qu'à partir du mois de janvier 2018, le montant des notes de frais remboursés liés à la l'activité professionnelle seront inscrits sur le bulletin de paie.

Est-ce une obligation légale ?

Les frais sont remboursés au frais réels pour la partie hôtel sur la base maximum de 125 ? en soirée étape et le déjeuner du midi sur le montant maximum défini par la sécurité sociale. Il ne s'agit pas d'un avantage en nature.

Pouvez-vous me dire si a le droit de nous imposer cette information et pourquoi ?

Merci.